

Si vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise par Centrelink ?



We speak your language 📞 13 1202

Venez nous contacter dès que possible et nous vous l'expliquerons.

La révision entreprise par Centrelink

Si vous n'êtes toujours pas d'accord avec une décision ou si vous ne la comprenez pas, vous pouvez soit :

- Parler à celui/celle qui l'a prise, et/ou
- Demander une révision par un Officier dûment accrédité (ARO).

Vous n'avez pas à interroger la personne qui a pris la décision initiale, mais beaucoup de personnes voient que c'est utile de le faire. Vous pouvez redresser toute anomalie ou présenter de nouvelles données, pouvant ainsi faire rectifier rapidement une décision erronée. Vous avez encore la possibilité de demander une révision par un Officier dûment accrédité (ARO), si vous n'êtes toujours pas d'accord.

Les Officiers dûment accrédités (les ARO) sont des employés plus haut placés et expérimentés de Centrelink. Si vous demandez une révision par un ARO, la personne ayant pris la décision va la revoir en premier, à moins que vous vous y opposiez.

Vous pouvez recevoir tout arriéré dû par Centrelink, si l'Officier dûment accrédité (ARO) change de décision. Néanmoins, pour bénéficier de la totalité des arriérés, vous devez demander que la révision ait lieu moins de treize semaines après réception de la décision (ou cinquante deux semaines pour certaines décisions concernant le système de taxation et de prestations individualisées (Family Tax Benefit)).

Le Tribunal de la Sécurité Sociale (Social Security Appeals Tribunal (SSAT))

Si vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise par un ARO, vous pouvez faire ensuite appel au SSAT, un tribunal autonome de Centrelink. Néanmoins le SSAT révisera la décision uniquement si elle a été déjà revue par un ARO.

Vous pouvez être remboursé si Centrelink vous doit un arriéré quelconque, au cas où le SSAT change la décision prise par l'ARO. Néanmoins, pour avoir droit à la totalité des arriérés, vous devez demander que la révision ait lieu moins de treize semaines après réception de la décision.

Pour de plus amples renseignements en français, appelez le **13 1202***.

Vous trouverez également des informations en français sur notre site Internet www.centrelink.gov.au

* Les appels aux numéros '13' à partir d'un service de téléphone standard peuvent être effectués partout en Australie pour le prix d'un simple appel local (les tarifs d'appel peuvent varier en fonction du fournisseur de service téléphonique). Les appels aux numéros '1800' sont gratuits. Les appels à partir de cabines téléphoniques ou de téléphones mobiles peuvent être facturés à un tarif plus élevé.

Do you disagree with a Centrelink decision? – French

Le Tribunal Administratif d'Appels (Administrative Appeals Tribunal (AAT))

Si vous n'êtes pas d'accord avec une décision du SSAT, vous pouvez faire appel à l'AAT. Les appels doivent être faits en écrit moins que vingt-huit jours après réception de la décision du SSAT.

Appels devant les Tribunaux

Vous pouvez faire appel aux Tribunaux, si vous n'êtes pas d'accord avec une décision prise par l'AAT, mais uniquement sur une question légale. Auparavant vous devriez faire appel à la Cour Fédérale en premier lieu et ensuite à la Haute Cour. Les appels doivent être faits moins de vingt-huit jours après réception de la décision de l'AAT.

Les appels devant les Tribunaux ne sont pas gratuits. Centrelink pourrait avoir à payer vos frais, si votre appel réussit mais si vous êtes débouté/s, vous pourriez avoir à payer les frais encourus par Centrelink.

Pour plus de renseignements

Les révisions faites par Centrelink ainsi que les appels au SSAT et à l'AAT sont **gratuits**.

Vous pouvez avoir une **représentation légale** à chaque stage, mais uniquement à vos frais. Plusieurs personnes se sont représentées avec succès. L'aide juridictionnelle pourrait aussi être disponible.

Centrelink ne fait aucune discrimination envers ceux qui font un appel quelconque contre une de ses décisions.

Les interprètes peuvent vous venir en aide à chaque niveau gratuitement.

Pour plus de renseignements dans des langues autres que l'Anglais, appelez le **13 1202** ou visitez notre site web au www.centrelink.gov.au